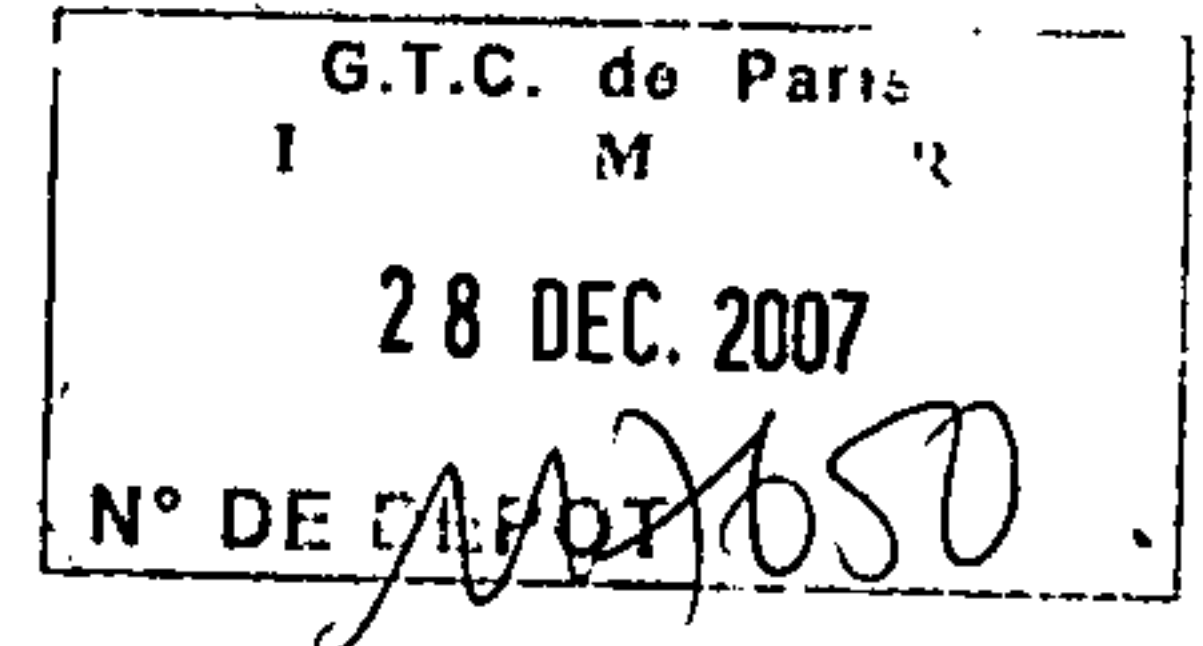


70B3680

APLITEC
Société Anonyme au capital de 2 540 000 €
Siège social : 44 Quai de Jemmapes 75010 PARIS
702 034 802 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 novembre 2007**



L'an deux mille sept,

Le 30 novembre,

A 17 heures 30,

Les administrateurs de la société APLITEC se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre LAOT
- Monsieur Jean Pierre LARROZE
- Monsieur Bernard GIRODROUX LAVIGNE
- Monsieur Gérard LEPLE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre LAOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre LARROZE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Gérard LEPLE, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Gérard LEPLE, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Gérard LEPLE.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Madame Margaret MARTI, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire :

- Madame Margaret MARTI,
Demeurant 110 quai de Jemmapes 75010 PARIS,

en remplacement de Monsieur Gérard LEPLE, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Margaret MARTI exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Madame Margaret MARTI entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'elle satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Pierre LAOT ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR



CERTIFIÉ CONFORMÉ